ID: 063-216300699-20201216-20_12_16_003-DE

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :10 décembre 2020.

Date de la séance : 16 décembre 2020 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 24

Absents avec procuration: 3

Absents: 2

Présents: Mme Jacqueline BOLIS - MM. Damien BONJEAN - Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Ludovic DEPLAGNE - Jacques DUBOISSET - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - M. José MAGALHAES - Mmes Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - MM. Pierre MESURE - Mme Valérie MONTEIRO - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration: M. Nicolas BERNARD procuration Mme Jacqueline BOLIS - M. Thibaut FABRY procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Adrienne LIBIOUL.

Absente: Mmes Nastascia ACCOT - Sandrine BONNET.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N°20/12/16/003

OBJET : Versement d'une subvention exceptionnelle au Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (R.A.S.E.D).

Madame LIBIOUL rappelle que lors du Conseil Municipal du 08 juillet 2020, une subvention d'un montant de 300 € a été accordée au R.A.S.E.D.

La psychologue du R.A.S.E.D présente sur les groupes scolaires Henri BARBUSSE et Louis ARAGON, a fait part à la ville du Cendre de sa volonté d'acquérir un test psychométrique permettant l'évaluation des enfants et nécessaire à son activité professionnelle.

Afin de pouvoir acheter ce matériel, il convient d'ajouter 150 € au montant de la subvention déjà accordée.

Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 22/12/2020

Affiché le



Il est proposé au Conseil Municipal de suivre l'avis favorable émis par la commission « finances » lors de sa réunion du 8 décembre 2020 et d'autoriser Monsieur le Maire à verser un complément de subvention d'un montant de 150 € au R.A.S.E.D.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,

Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 22 décembre 2020 Reçu en préfecture le 22 décembre 2020

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.